

## La Société du comte de la Lippe : entre éducation et société savante

Séverine Huguenin

Lumières.Lausanne | *Actes du colloque « L'Europe en province : la Société du comte de la Lippe (1743-1747) », Université de Lausanne, 25 et 26 juin 2009*

2013

ISBN 978-2-940331-37-6

Pour citer cet article :

Séverine Huguenin, « La Société du comte de la Lippe : entre éducation et société savante », in Béla Kapossy, Danièle Tosato-Rigo et François Rosset (dir.), *L'Europe en province : la Société du comte de la Lippe (1742-1747). Actes du colloque organisé à l'Université de Lausanne du 25 au 26 juin 2009*, Lausanne : Lumières.Lausanne, 2013, url : <http://lumières.unil.ch/fiches/biblio/5685/>.

© Université de Lausanne. Tous droits réservés pour tous pays.

Toute reproduction de ce document, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en Suisse. Son stockage dans une base de données est strictement interdit.

# La Société du comte de la Lippe : entre éducation et société savante

Séverine Huguenin

Dans les années 1740 se forme à Lausanne une société littéraire réunissant, autour d'un jeune comte allemand, magistrats et intellectuels du lieu. Ses activités, pour les années 1742-1745, sont rigoureusement consignées dans l'*Extrait des conférences de Monsieur le comte de la Lippe*, procès-verbaux des assemblées conservés à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne<sup>1</sup>. La *Société du comte de la Lippe* et son *Extrait* mettent en lumière tout un pan de la vie intellectuelle au pays de Vaud ainsi que certains aspects de l'éducation nobiliaire de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les procès-verbaux nous renseignent en effet tant sur le cadre structurel des réunions et les objectifs fixés par les membres de cette société que sur les sujets abordés lors des assemblées parmi lesquels la religion, la morale, le droit naturel ou encore l'histoire. Ils constituent ainsi une source de première importance nous permettant, par exemple, d'étudier la réception, dans les années 1740 à Lausanne, des idées de Mandeville, Pufendorf ou Grotius, et d'approcher le contenu de ce que l'on pourrait nommer la « formation idéale » d'un futur souverain, celle du comte Simon Auguste de la Lippe venu parfaire son éducation sur les bords du Léman<sup>2</sup>.

Au-delà de l'*Extrait*, nous disposons de plusieurs sources permettant de saisir les contours du séjour lausannois du comte<sup>3</sup> et de situer la *Société du comte de la Lippe* dans un contexte qui s'avère multiple : contexte lié, d'une part, aux années lausannoises du comte, à sa formation, au réseau social qu'il développe dans le pays de Vaud et, d'autre part, au milieu intellectuel auquel appartiennent les membres de la société, ainsi qu'au développement de différents types de sociabilité que connaît la Suisse francophone au XVIII<sup>e</sup> siècle.

## Simon Auguste, comte de Lippe-Detmold

En 1734, Simon Heinrich Adolf de la Lippe décède et son fils Simon Auguste devient, à l'âge de sept ans, l'héritier du comté de Lippe-Detmold. En attendant sa majorité, la régence est prise en main par sa mère, la princesse Johannette Wilhelmine de la Lippe. Ce comté calviniste, situé en Westphalie,

<sup>1</sup> Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (ci-après BCUL), *Extrait des conférences de la Société de M. le comte de la Lippe* (ci-après *Extrait*), cote 2S 1386/1-2. Un second exemplaire est conservé à la *Lippische Landesbibliothek* de Detmold sous la cote Mscr. 47, 1-3 2°. Il contient quelques séances de moins que son homologue lausannois. Il est composé de trois volumes, contre deux pour le manuscrit suisse qui s'avère aussi être la version originale sur laquelle se basent les copies de Detmold.

<sup>2</sup> Une version antérieure des paragraphes dédiés à la *Société du comte de la Lippe* et ses protagonistes a été publiée dans la *Revue historique vaudoise* (ci-après *RHV*) : HUGUENIN, Séverine, « Sociétés littéraires et *Journal helvétique* (1732-1782) : un échange de bons procédés », *RHV*, n° 120, 2012, p. 315-327.

<sup>3</sup> Plusieurs documents conservés aux *Landesarchiv Nordrhein-Westfalen, Staatsarchiv und Personenarchiv* de Detmold, ville d'origine du comte de la Lippe. Pour plus d'informations, voir HUGUENIN, Séverine, *Le séjour lausannois du comte de la Lippe (1737-1747)*, Mémoire de master, Université de Lausanne, 2010. Pour le renvoi à des sources issues de ce corpus allemand, nous suivons, dans les pages qui suivent, le système adopté dans l'inventaire qui complète ce mémoire.

était un des plus petits États du Saint-Empire romain germanique : son territoire comptait environ 2000 km<sup>2</sup> en 1786<sup>4</sup>. Il était majoritairement agricole et la Maison Lippe-Detmold en était le principal propriétaire terrien<sup>5</sup>. La gestion du comté semble avoir été problématique dans les années qui ont précédé l'arrivée au pouvoir de Simon Auguste de la Lippe, ce qui eut pour conséquence sa fragmentation partielle et des difficultés financières<sup>6</sup>.

L'accession à la régence de Simon Auguste de la Lippe marque le début d'une ère positive dans l'histoire du comté de Lippe-Detmold, tant sur le plan économique que social. Il s'applique en effet au redressement de la Maison Lippe-Detmold en mettant en œuvre divers moyens dont la réforme du système d'imposition et de l'administration, la gestion des archives de Detmold<sup>7</sup> ou encore le développement de l'exploitation des ressources naturelles du comté<sup>8</sup>. Celui-ci en partie démantelé en 1747, bénéficie également d'un accroissement territorial sous son règne<sup>9</sup>. Sur le plan social et éducatif, ce souverain est personnellement impliqué dans plusieurs projets dont la mise en place, en 1752, d'une assurance incendie, celle d'une réforme de l'enseignement et la fondation d'un séminaire<sup>10</sup>. Il prend également part à diverses œuvres charitables. A sa mort en 1782, Simon Auguste laisse à son fils Léopold I<sup>er</sup> un état avantageusement administré, fait que l'historiographie allemande tend à attribuer à la formation qu'il reçut en Suisse dans les années 1740<sup>11</sup>.

## La formation

Les années formatrices de ce « souverain éclairé »<sup>12</sup> se déroulent sur les rives du Léman de décembre 1737<sup>13</sup> à juin 1747<sup>14</sup>. Le comte de la Lippe est envoyé à Lausanne, accompagné de son gouverneur Charles Duval de la Pottrie, afin d'y recevoir une éducation digne de ses futures fonctions.

Charles Duval de la Pottrie est né en 1702 au sein d'une famille française protestante et réfugiée au Danemark après la Révocation de l'Edit de Nantes<sup>15</sup>. Comme son père, il opte pour la carrière militaire et sera lieutenant colonel d'infanterie au service danois à la cour de Nassau-Weilburg, soit une cour voisine de celle de Detmold. Son statut et la proximité du lieu de service avec la cour de Detmold ont certainement présidé à sa nomination au poste de gouverneur de l'héritier. Après une période d'essai, son engagement est effectif le 9 octobre 1737, date à laquelle son contrat de salaire et son

<sup>4</sup> MALETTKE, Klaus, « L'éducation des princes allemands : le cas de la Hesse », *Francia*, n° 26/2, 1999, p. 50 et KÖBLER, Gerhard, *Historisches Lexikon der Deutschen Länder, Die deutschen Territorien vom Mittelalter bis zur Gegenwart*, Munich : C.H. Beck, 2007, p. 304-305.

<sup>5</sup> MALETTKE 1999, p. 48 ; KÖBLER 2007, p. 106 ; BLUST, Neithard, « Politik und Gesellschaft in Lippe zwischen 1750 und 1820 », in Johannes Arndt et Peter Nitschke (dir.), *Kontinuität und Umbruch in Lippe. Sozialpolitische Verhältnisse zwischen Aufklärung und Restauration : 1750-1820*, Detmold : Lippische Studien, Forschungsreihe des Landesverbandes Lippe, 1994, p. 1 ; HELLFAIER, Detlev, « Simon August ein aufgeklärter Landesherr in Lippe », *Heimatland Lippe : Zeitschrift des Lippischen Heimatbundes und des Landesverbandes Lippe*, n° 2, 1989, p. 48.

<sup>6</sup> BLUST 1994, p. 2-3. Concernant la situation financière du comté de Lippe, voir HELLFAIER 1989, p. 48 et BARKEMEIER, Gerhard, « Zum 200. Todestag des Grafen Simon August zur Lippe am 1. Mai 1981 », *Heimatland Lippe : Zeitschrift des Lippischen Heimatbundes und des Landesverbandes Lippe*, n° 75, 1982, p. 140-141.

<sup>7</sup> Voir BLUST 1994, p. 6 et ss. et BARKEMEIER 1982, p. 141.

<sup>8</sup> Notamment l'acquisition des mines salines d'Ulifen en 1766 et le développement du thermalisme à Meinburg. Voir HELLFAIER 1989, p. 51.

<sup>9</sup> BLUST 1994, p. 2 et BARKEMEIER 1982, p. 140.

<sup>10</sup> SCHIEFER, Berbeli, « Das lippische Schulwesen unter der Regierung Graf Simon August (1734-1782) », *Lippische Mitteilungen aus Geschichte und Landeskunde*, n° 34, 1965, p. 133-134.

<sup>11</sup> *Ibidem*, p. 142. Sur la généalogie Lippe, voir HUBERTY, Michel et GIRAUD, Alain, *L'Allemagne dynastique*, tome II, *Anhalt-Lippe-Wurtemberg*, Le Perreux : Alain Giraud, p. 241, 263-264 et 287.

<sup>12</sup> HELLFAIER 1989, p. 44.

<sup>13</sup> Landesarchiv Nordrhein-Westfalen, Staatsarchiv und Personenarchiv (ci-après StA), L7A Sect. XV E Nr. 3, f° 001-005.

<sup>14</sup> Archives de la Ville de Lausanne (ci-après AVL), Chavannes D 87, Manual du Conseil, f° 326-326v., 16 juin 1747.

<sup>15</sup> Il meurt à Kirchheim le 27 mars 1772. Voir GARLET, Tamara, *La société du comte de la Lippe : recherches biographiques et bibliographiques*, Université de Lausanne, 2009, p. 83-84.

assermentation sont émis<sup>16</sup>. Les prémices du séjour en Suisse, son organisation et les objectifs poursuivis par la Maison Lippe-Detmold en envoyant l'héritier se former loin des siens sont exposés dans l'*Instructio de la Pottrie*, le cahier des charges du gouverneur<sup>17</sup>. Un regard croisé entre l'*Instructio* et quelques documents envoyés en 1738 de Lausanne en Westphalie<sup>18</sup>, nous permet ici de confronter les objectifs fixés au départ de Detmold avec les faits.

Envisager l'éducation du futur souverain en Suisse francophone répondait à plusieurs préoccupations parmi lesquelles la volonté de le soustraire à l'influence des courtisans jugée néfaste<sup>19</sup>, de lui donner accès à une formation adéquate et de l'initier à la langue française. En 1740, le gouverneur ne manque pas de rappeler ces préoccupations à la régente qui souhaite le retour de son fils, tout en laissant transparaître, pour les lecteurs que nous sommes, les enjeux politiques de cette situation :

Je suis persuadé que le seul but de votre altesse Serenissime tend au bonheur et au bien Etre de son aimable fils, la resolution quelle a prise de l'envoyer dans les pays Etrangers, puisqu'elle voyoit clairement quil ne pouvoit avoir une bonne Education a dettmold en est une forte preuve. [...] elle [Wilhelmine de la Lippe] doit aussi s'atendre un jour a lui [Simon Auguste] voir pratiquer ces Sentiments pouvu seulement qu'il ne soit pas obligé de retourner trop tôt chez lui. En ce cas il est tres facile a comprendre que mon cher Eleve n'ayant pas encore le Caractere formé, la flaterie et les Complaisances qu'on auroit pour lui a dettmold effaceroit bien tot de son cœur toutes les bonnes dispositions de plus que chaqu'un voudroit le mettre de son parti et pour y parvenir on ne lui refuseroit rien de tout ce qui peut le flater et lui plaire.<sup>20</sup>

Initialement, le comte de la Lippe devait séjourner à Genève et non à Lausanne :

Haben wir zwar, die wegen der guten Lebens Arth und Frequentz der sich alda aufhaltenden Standes Persohnen, und anderen geschickten Leüthen, besonders renommirte Stadt Geneve, erwehlet, [...] Weilen dennoch, wegen der daselbst, unter der Bürgerschaft entstandenen Unruhe, fast alle frembde Standespersohnen und Leüte von Condition, sich von dannen retiriret ; So haben Wir an deren Statt, vors erste gutgefunden S[eine]r Lbd. naher Lausanne, welche Stadt gleichfalß wegen der daseblst befindlichen geschickten Leüte, und sonsten sehr berühmt, zu schicken, wohin dan der Herr Gouverneur, mit Unsers H. Sohns Lbd., [...] und biß auf Unsere anderwertig Verordnung daselbst zu verbleiben, [...].<sup>21</sup>

Pendant, en raison des troubles qui agitent la cité de Calvin dans ces années<sup>22</sup>, Detmold opte pour la ville de Lausanne et sa bonne société. Cette dernière accueille nombre de ses compatriotes, issus de la haute aristocratie et venus comme lui bénéficier des avantages de la ville et de l'Académie<sup>23</sup>. Les archives de l'Académie font mention de l'inscription, en avril 1744, des frères Charles Frédéric Margrave de Baden Durlach et Guillaume Louis de Baden Durlach, du Rheingrave Jean Frédéric de Dhaun comte de Solm et du baron Charles de Rosenthal, fils du prince régnant de Nassau-Weilburg et compagnon de Simon Auguste<sup>24</sup>.

<sup>16</sup> StA, L7A Sect. X E Nr. 9, f° 032-038 et StA, L7A Sect. XV E Nr. 3, f° 005r. Pour le contrat et l'assermentation, voir StA, L7A Sect. X E Nr. 9, f° 031-032 et StA, L7A Sect. X E Nr. 9, f° 045-046.

<sup>17</sup> StA, L7A Sect. X E Nr. 9, f° 032-038 : *Instructio de la Pottrie vom 9. Oktober 1737*.

<sup>18</sup> Il y a trois lettres de Charles de la Pottrie à Wilhelmine de la Lippe datées de 1738 (StA, L7A Sect. XV E Nr. 3, f° 009-012, f° 013-016r, f° 017-020r) et une lettre de Daniel Pavillard (StA, L7A Sect. XV E Nr. 3, f° 021-022).

<sup>19</sup> StA, L7A Sect. X E Nr. 9, f° 032-038.

<sup>20</sup> StA, L7A Sect. XV E Nr. 3, f° 023-025r. Les citations suivent une transcription diplomatique.

<sup>21</sup> StA, L7A Sect. X E Nr. 9, f° 032-038.

<sup>22</sup> Genève connaît une grande période de troubles entre 1734 et 1738, suite à l'adoption de nouvelles dispositions fiscales par les conseils de la ville. A ce sujet, voir DUFOR, Alfred, *Histoire de Genève*, Paris : PUF, 1997, p. 82-85.

<sup>23</sup> Le comte de la Lippe est présent dans les registres en 1744 et 1745. Voir Archives cantonales vaudoises (ci-après ACV), Archives de l'Académie de Lausanne, Livre des matricules étudiants, t. I, Bdd 106, p. 220 et ACV, Archives de l'Académie de Lausanne, Bdd 51 5, Actes académiques, 1743-1749, p. 109-110.

<sup>24</sup> L'héritier de la Maison Nassau-Weilburg (1735-1788) rejoint le comte de la Lippe à Lausanne et sera aussi l'élève de Charles de la Pottrie (ACV, P. Ritter 474, Pavillard ; StA, L7A Sect. XV E Nr. 9, f° 067-069r). Pour les étudiants de l'Académie, voir JUNOD, Louis, *Album studiosorum Academiae lausannensis : 1537-1837*, Lausanne : F. Rouge, 1937, p. 121.

Le facteur religieux, enfin, n'est pas indifférent. La Suisse – à comprendre ici comme les régions de religion réformée telles que le pays de Vaud, les territoires bernois ou encore Genève – est perçue, de l'étranger, comme un des lieux importants du protestantisme, notamment par l'activité de ses Académies<sup>25</sup>. Le pays de Vaud est aussi une terre de transit et d'accueil importante pour les réfugiés huguenots, tel le gouverneur Charles de la Pottrie, notamment de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle à la première moitié du siècle suivant<sup>26</sup>. Le comté de Lippe étant un des Etats de l'Empire de confession réformée, le choix du lieu de séjour du futur souverain ne peut logiquement se concevoir sans la question confessionnelle. Ainsi, l'instruction de l'héritier doit se faire selon la « doctrine de la religion évangélique réformée »<sup>27</sup> et sous la direction d'un ecclésiastique.

A l'initiative du gouverneur qui l'engage comme précepteur en 1737, c'est à Daniel Pavillard qu'incombe cette tâche<sup>28</sup>. Ce pasteur lausannois est issu de la petite bourgeoisie locale<sup>29</sup>. Il est actif au sein de l'Académie en y occupant plusieurs postes, dont celui de recteur entre 1766-1769. Il joue, avec Charles de la Pottrie, un rôle important durant les années lausannoises du comte, et aura une influence décisive, quelques décennies plus tard, sur le plus fameux de ses pensionnaires, l'historien anglais Edward Gibbon<sup>30</sup>. Au cours de sa vie il entretient une correspondance, peu fournie mais régulière, avec le comte de la Lippe, lui rapportant à chaque fois les dernières nouvelles lausannoises. Cette correspondance ne cessera qu'en 1775, suite au décès de Pavillard.

L'*Instructio* stipule encore que le gouverneur doit veiller à ce que Simon Auguste soit initié aux exercices physiques utiles à un jeune homme<sup>31</sup> et soit instruit dans les langues et les sciences par un précepteur<sup>32</sup>. Ce dernier doit également informer la mère du comte de l'avancement de sa formation. Conformément à cette directive, Daniel Pavillard envoie, en 1738, un compte rendu détaillé de l'apprentissage de son élève à Detmold<sup>33</sup>. Ce document, ainsi que trois lettres de Charles de la Pottrie datant de la même année, font partie des rares sources dont nous disposons pour approcher le contenu de l'éducation et de l'instruction du comte<sup>34</sup>.

Les lettres du gouverneur nous confirment, pour les mois de janvier à septembre 1738, que son élève a bien suivi des cours de danse, d'écriture, d'arithmétiques, de dessin, de géométrie ainsi que de clavecin, tous certainement dispensés par des professeurs privés. Le pasteur Pavillard, quant à lui, l'a « occupé pendant près de trois mois qu'à l'étude de la Langue Française » et lui a « fait étudier les règles des Déclinaisons et des Conjugaisons françaises et les principales règles de la Syntaxe » avant de l'initier au latin « qu'il ignoroit entièrement ». A l'apprentissage des langues s'ajoute celui de

<sup>25</sup> VUILLEUMIER, Henri, *Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud*, t. IV, *Le déclin du régime bernois*, Lausanne : La Concorde, 1933, p. 370.

<sup>26</sup> DUCOMMUN, Marie-Jeanne et QUADRONI, Dominique, *Le refuge protestant dans le Pays de Vaud (fin XVII<sup>e</sup> - début XVIII<sup>e</sup> s.)*, *Aspects d'une migration*, Genève : Droz, 1991, vol. 1, p. 41-44.

<sup>27</sup> StA, L7A Sect. X E Nr. 9, f° 032-038.

<sup>28</sup> Lettre de remerciement émise par Daniel Pavillard et datée du 31 décembre 1737 (StA, L7A Sect. XV E Nr. 3, f° 006-007).

<sup>29</sup> Sur ce personnage, voir KIENER, Marc, *Dictionnaire des professeurs de l'Académie de Lausanne (1537-1890)*, Lausanne : Université de Lausanne, 2005, p. 453-454.

<sup>30</sup> Voir GIDDEY, Ernest, *Gibbon à Lausanne*, Genève : Droz, 1977.

<sup>31</sup> Ces exercices du corps font partie intégrante de l'éducation nobiliaire et princière au XVIII<sup>e</sup> siècle, au même titre que les autres disciplines de l'instruction. Pour quelques exemples issus de l'éducation princière, voir CORNETTE, Joël, « Le savoir des enfants du roi sous la monarchie absolue », in HALEVY, Ran (dir.), *Le savoir du Prince du Moyen Age aux Lumières*, Paris : Fayard, 2002, p. 137 et DREVILLON, Hervé, « Le roi-cavalier, les savoirs du corps dans l'éducation de Louis XIII », *Ibid.* p. 147-174. Pour l'éducation nobiliaire, voir MOTLEY, Mark, *Becoming a French Aristocrat, The Education of Court Nobility (1580-1715)*, Princeton : Princeton University Press, 1990, p. 57-58 et MALETTKE 1999, p. 59.

<sup>32</sup> StA, L7A Sect. X E Nr. 9, f° 033-038.

<sup>33</sup> StA, L7A Sect. XV E Nr. 3, f° 021-022.

<sup>34</sup> Elles contiennent les comptes détaillés de la dépense faite pour le comte à Lausanne de janvier à septembre 1738 (StA, L7A Sect. XV E Nr. 3, f° 009-012, 013-016r et 017-020r).

la Géographie, de l'Histoire, sans oublier la lecture quotidienne d'un « Chapitre de L'Écriture Sainte, dont [Simon Auguste] rapporte le précis »<sup>35</sup>.

Le programme, pour l'année 1738, paraît donc suivre un cursus classique de l'éducation privée de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>36</sup>. Ce cursus est résolument tourné, pour un futur souverain, vers l'acquisition de connaissances devant le préparer à exercer ses fonctions politiques. On dénote ainsi l'apprentissage du français et du latin, le français étant la langue étrangère privilégiée au sein des cours allemandes au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>37</sup>. La géographie<sup>38</sup> et de l'histoire<sup>39</sup> sont des disciplines qui s'imposent dans l'éducation princière, car elles procurent un savoir pratique, voire moral et politique. L'instruction religieuse est dispensée quotidiennement par la lecture de l'Écriture Sainte et d'un catéchisme, lecture couplée au sermon dominical dans notre cas. Il nous est seulement permis de supposer qu'un tel programme se soit perpétué au-delà de cette première année, faute de sources similaires pour la suite du séjour.

Enfin, l'éducation du comte de la Lippe suit un schéma couramment usité au sein des maisons régnantes de moyenne envergure appartenant à l'Empire<sup>40</sup>, à savoir une éducation privée dispensée par un gouverneur (éducation morale, supervision de l'éducation physique, etc.) et un précepteur (instruction au sens large, y compris l'instruction religieuse)<sup>41</sup>.

Un dernier aspect important de l'*Instructio*, concerne l'éducation morale du comte, soit les valeurs que le gouverneur doit lui transmettre telles que le respect des lois, la nécessité de savoir se gouverner soi-même avant de pouvoir gouverner les autres, le respect des autorités temporelles et de ses sujets, et le rapport au divin, y compris le fait de le mener à l'acquisition de vertus comme la modestie, l'honneur ou la bienveillance<sup>42</sup>. Dans les faits, cette éducation morale, liée à l'instruction religieuse, semble être le fruit de la collaboration des deux hommes et suivre une méthode alliant l'exemple aux bénéfices de la conversation :

[...] Monsieur de la Pottrie et moi, nous lui faisons faire des réflexions sur l'Écriture Sainte qu'il lit, et nous profitons des occasions qui se présentent, (et il s'en présente beaucoup) pour lui faire discerner le vrai du faux, et la Vertu du vice. Nous le faisons réfléchir, autant qu'il en est capable, sur les sermons qu'il entend, et je Lui fais lire tous les Dimanches une section d'un Cathéchisme aisé, que je Lui explique, et dont je Lui demande le contenu par forme de conversation<sup>43</sup>.

<sup>35</sup> StA, L7A Sect. XV E Nr. 3, f° 021-022.

<sup>36</sup> Pour l'éducation princière, voir HALEVY, Ran (dir.), *Le savoir du Prince du Moyen Age aux Lumières*, Paris : Fayard, 2002 et LUCIANI, Gérard et VOLPILHAC-AUGER, Catherine (dir.), *L'Institution du prince au XVIII<sup>e</sup> siècle. Actes du huitième colloque franco-italien des sociétés française et italienne d'études du XVIII<sup>e</sup> siècle tenu à Grenoble en octobre 1999*, Ferney-Voltaire : Centre national d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, 2003. Sur l'éducation nobiliaire et le préceptorat, voir, entre autres, les travaux de M. Motley et K. Malettke cités précédemment et ROCHE, Daniel, « Le précepteur, éducateur et intermédiaire culturel », in *Les républicains des lettres : gens de culture et Lumières au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris : Fayard, 1988, p. 331-349.

<sup>37</sup> MALETTKE 1999, p. 58.

<sup>38</sup> Sur la géographie et son utilité pratique, voir CORNETTE 2002, p. 129-145.

<sup>39</sup> Sur l'histoire dans l'éducation princière, voir PARAVICINI, Werner et alii (dir.), *Les princes et l'histoire du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, Actes du colloque organisé par l'Université de Versailles-Saint-Quentin et l'Institut Historique Allemand, Paris/ Versailles, Mars 1996*, Bonn : Bouvier, 1998 ; GUION, Béatrice, *Du bon usage de l'Histoire. Histoire, morale et politique à l'âge classique*, Paris : Honoré Champion, 2008.

<sup>40</sup> Voir MALETTKE 1999.

<sup>41</sup> HAGER, Fritz-Peter, « Education, instruction et pédagogie », in Michel Delon (dir.), *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris : PUF, 2007, p. 429.

<sup>42</sup> StA, B 032-038, pt. IV.

<sup>43</sup> StA, L7A Sect. XV E Nr. 3, f° 021-022.



## Le réseau

Chargé de l'organisation pratique du séjour et de ses aspects financiers, Charles de la Pottrie est aussi sans conteste le sésame de la sociabilité lausannoise du comte. Dès leur arrivée à Lausanne, son élève et lui sont accueillis par les représentants de l'autorité locale<sup>44</sup>. Puis, dès janvier 1738, ils prennent pension chez le lieutenant baillival Jean-Daniel de Crousaz, hiérarchiquement second représentant de l'autorité bernoise en terres sujettes. Charles de la Pottrie, en outre, s'intègre rapidement dans les plus hautes sphères lausannoises de l'époque en épousant, en 1740, Françoise Suzanne Seigneux, fille du bourgmestre Jean-Samuel Seigneux. Le gouverneur a également le rare privilège de recevoir gratuitement la bourgeoisie de Lausanne en 1740<sup>45</sup>. Ce lien de parenté qui le lie désormais à cette grande famille et le privilège que la ville de Lausanne lui accorde sont des marqueurs de son intégration au sein de l'élite locale, fait qui a son importance car, d'une part, le réseau social du comte est dans ces années inhérent à celui de son gouverneur et, d'autre part, parce que l'établissement de la *Société du comte de la Lippe* va dépendre en grande partie des contacts établis dans ces premières années.

Outre la famille Seigneux, la correspondance de Charles de la Pottrie et celle entretenue, plus tard, par le comte de la Lippe avec Daniel Pavillard, indiquent qu'ils sont en contact avec les familles Polier, Seigneux, de Crousaz ou encore Polier de Vernand<sup>46</sup>. Chacune d'elles compte parmi ses membres quelques hauts fonctionnaires, notamment chez les Polier de Vernand, mais aussi parfois des intellectuels renommés tels que Gabriel Seigneux de Correvon ou encore Jean-Pierre de Crousaz, tous deux correspondants du comte de la Lippe<sup>47</sup>.

Le réseau du comte de la Lippe se compose donc du meilleur de la société lausannoise. Si l'influence du gouverneur est indéniable, le rang et le statut de l'héritier du comté de Lippe-Detmold ont également joué en faveur de l'accueil qu'on lui réserve et de l'honneur dont il est gratifié en 1739 au sein d'une société alors influente, l'Abbaye de l'Arc<sup>48</sup>. Le conseil de l'Abbaye lui octroie le titre de « Capitaine », titre correspondant à la présidence de cette société de tir lausannoise. Il n'était alors pas d'usage que des étrangers, sauf « admission de circonstance » visant à honorer quelques hauts personnages (baillis ou nobles étrangers), y soient reçus et encore moins en tant que président. Les adhésions étaient généralement réservées aux membres de l'élite locale. Le titre de « capitaine », qui au premier abord paraît anecdotique, est ainsi révélateur. Le traitement exceptionnel réservé au comte de la Lippe par cette société démontre l'intérêt porté à un étranger de haut rang. Une attention qui n'est peut-être pas tout à fait désintéressée, l'Abbaye bénéficiant alors de la générosité du comte en recevant plusieurs pièces d'argenterie<sup>49</sup>.

<sup>44</sup> Il est question de la dépense faite le jour même pour « le vin d'honneur » (StA, L7A Sect. XV E Nr. 3, f° 001-005). Notons que le comte bénéficie également d'un traitement de faveur à son départ de Lausanne, deux représentants de la ville se déplaçant pour lui présenter leurs compliments (voir note 14).

<sup>45</sup> AVL, D 441, f° 197-199.

<sup>46</sup> StA, L7A Sect. XV E Nr. 2, f° 181-183. Voir aussi, MORREN, Pierre, *La vie lausannoise au XVIII<sup>e</sup> siècle : d'après Jean Henri Polier de Vernand, Lieutenant Baillival*, Genève : Labor et Fides, 1970, p. 123.

<sup>47</sup> Pour Jean-Pierre de Crousaz, voir BCUL, Fonds Crousaz, IS 2024. Pour Gabriel Seigneux de Correvon, voir StA, L7A Sect. XV E Nr. 2, f° 044-045 et f° 114.

<sup>48</sup> Voir COSANDEY, Florian, *L'abbaye de l'Arc de Lausanne : Historique*, Lausanne : [s.n.], 1974, p. 27-29 et PERROCHON, Henri, « Comte, sportif et lettré », *Gazette de Lausanne*, 20 juillet 1930, p. 2.

<sup>49</sup> COSANDEY 1974, p. 28 et NEUBECKER, Otfried, « Les armoiries de comte Simon-Auguste de la Lippe à Lausanne », *Schweizer Archiv für Heraldik*, n° 52, 1938, p. 65.

## La Société du comte de la Lippe

La société, qui se réunit chaque samedi chez le jeune Allemand, se place dans la continuité de l'éducation reçue et des relations établies dans les premières années de son séjour<sup>50</sup>. Le précepteur et le gouverneur y jouent un rôle décisif, la présence de de la Pottrie étant la condition *sine qua none* à la tenue des séances<sup>51</sup> et Pavillard étant secrétaire et auteur de l'*Extrait*<sup>52</sup>. Les procès-verbaux couvrent la période allant de la première assemblée tenue, le 17 novembre 1742, jusqu'au 6 février 1745<sup>53</sup>. Cependant la *Société du comte de la Lippe* continue de se réunir jusqu'au départ du comte en juin 1747<sup>54</sup>. L'assemblée est composée de magistrats, d'hommes de lettres, du comte, de son gouverneur et de Daniel Pavillard, le secrétaire. Nous connaissons son organisation au travers des statuts, édictés en 19 articles adoptés lors de la première séance et par l'agencement de l'*Extrait*. Les statuts<sup>55</sup> nous indiquent que la matière abordée pouvait être une question jugée intéressante ou la lecture d'un ouvrage<sup>56</sup>, toutes deux devant être annoncées une semaine à l'avance afin que les intervenants aient le temps de s'y préparer<sup>57</sup>. La désignation du membre chargé de présenter un discours sur une matière donnée se fait par un unique tirage au sort, le jour même de l'établissement du règlement<sup>58</sup>. Enfin, la prise de parole est précisément codifiée, tout en laissant une grande liberté d'expression aux intervenants<sup>59</sup>.

Dans la pratique, cette structure paraît être généralement respectée<sup>60</sup>. L'*Extrait* s'ouvre systématiquement par le numéro de l'assemblée, sa date et la liste des membres présents ce jour-là. Puis intervient le *Discours de Monsieur le Comte*, dans lequel il résume la séance précédente tout en s'adressant successivement à chacun de ses interlocuteurs pour lui indiquer ce qu'il a retenu de son intervention<sup>61</sup>. Suite à cela, l'assemblée se poursuit par la présentation, faite par l'orateur principal, de la matière déterminée auparavant. La fin de l'assemblée est dédiée à la discussion et est structurée par l'intervention des autres membres prenant à tour de rôle la parole. Quant aux sujets choisis, ils sont, à en croire les statuts, explicitement orientés vers la formation de Simon Auguste :

Toutes les questions au choix de Monsieur le Comte, ne rouleront que sur quelque point de Religion, de Morale, de politique, de Droit naturel & civil, d'Histoire & de Littérature, qu'il lui importera de connoître, pour remplir les différens devoirs auxquels il est appelé comme homme, comme Chrétien & comme Souverain.<sup>62</sup>

<sup>50</sup> BCUL, *Extrait*, vol. 1, Ass. I, p. 2, art. 4. Les réunions se succèdent régulièrement. La séance est parfois annulée quand il n'y a pas assez de participants (assemblées XLIV, LXII et LXVIII). Elles sont aussi interrompues en été (voir l'assemblée XXIX) ou lors des vendanges en automne (voir l'assemblée XXI).

<sup>51</sup> Voir BCUL, *Extrait*, vol. 1, Ass. XIII, p. 154.

<sup>52</sup> BCUL, *Extrait*, vol. 1, Ass. II, p. 5. Information confirmée par la correspondance entre Simon Auguste et son ancien précepteur, ainsi que par la page de titre du manuscrit conservé à Detmold. Voir HELLFAIER 1989, p. 47.

<sup>53</sup> BCUL, *Extrait*, vol. 2, p. 428.

<sup>54</sup> Lettre de Simon Auguste de la Lippe à Gabriel Seigneux de Correvon, mars 1775 (STA, L7A sect. XV E Nr. 2, f° 114). La médaille commémorative que le comte fait frapper l'année suivante l'atteste également. Voir EISLER, William, « Les médailles des Dasser pour le comte de la Lippe », *Bulletin de l'Association des amis du cabinet des médailles*, vol. 16, 2003, p. 38-44 et LUGRIN, Ernest, « La médaille de Simon-Auguste de Lippe et la Société littéraire fondée par ce prince à Lausanne en 1742 », *Revue suisse de numismatique*, n° 17, 1911, p. 255-268.

<sup>55</sup> BCUL, *Extrait*, vol. 1, Ass. I, p. 2-4.

<sup>56</sup> BCUL, *Extrait*, vol. 1, Ass. I, p. 2 et p. 3.

<sup>57</sup> *Ibidem*.

<sup>58</sup> BCUL, *Extrait*, vol. 1, Ass. II, p. 5.

<sup>59</sup> BCUL, *Extrait*, vol. 1, Ass. I, p. 3.

<sup>60</sup> Charles Guillaume Loys de Bochat remet en cause le déroulement des séances et propose un autre format lors de la huitième assemblée. Vaine initiative - la structure des assemblées demeurant identique par la suite - qui indique cependant que les procès-verbaux sont fidèles au déroulement réel des réunions.

<sup>61</sup> Le premier discours du comte prend place lors de la troisième assemblée (BCUL, *Extrait*, vol. 1, Ass. III, p. 13).

<sup>62</sup> BCUL, *Extrait*, vol. 1, Ass. I, p. 3.



Dans les faits nous constatons, en parcourant les procès-verbaux, que la plupart des sujets entrent dans cette perspective. Plusieurs assemblées d'ailleurs arborent des titres pour le moins explicites : « Des avantages de la Religion pour un Prince »<sup>63</sup> ou encore « Sur l'utilité de l'Histoire pour un Souverain »<sup>64</sup>. De manière générale, ce cadre thématique est respecté tout au long des séances et s'exprime également dans le choix de la matière présentée. C'est ainsi dans l'optique de la formation religieuse et morale, que des sujets tels que « Si l'homme peut être sans passion »<sup>65</sup>, « Sur la véritable grandeur »<sup>66</sup>, « De l'origine de nos devoirs »<sup>67</sup> ou encore « Des avantages de la Religion »<sup>68</sup> sont abordés. Le politique transparait au travers de questions comme « Comment on peut justifier les Princes qui, sous prétexte de maintenir la balance en Europe, prennent les armes contre un autre Prince, ou le dépouillent des successions qui lui viennent de Droit »<sup>69</sup>, ou lorsque l'on s'interroge « Sur la guerre juste »<sup>70</sup>, soit lorsque les débats portent sur le droit naturel<sup>71</sup>, le droit des gens, l'utilité des sciences en politique<sup>72</sup> ou sur des ouvrages, tels l'Anti-Machiavel de Frédéric II, publié par Voltaire en 1740<sup>73</sup>. En cela, les assemblées reflètent aussi l'intérêt que l'élite politique et intellectuelle lausannoise porte à des débats majeurs et actuels.

Les comptes rendus s'ouvrent avec un prologue définissant l'intention des fondateurs :

Les Sociétés de personnes choisies, ou l'on se propose de s'entretenir sur quelque sujet important sont un des moïens les plus propres qu'on puisse employer pour former l'esprit d'un jeune homme. Ces conversations lui donneront des idées nettes et étendues d'un grand nombre de sujets, et le mettront en état de saisir ce qu'il y a d'essentiel sur chaque question. Il y prendra de la pénétration & de la justesse ; et il s'accoutumera à énoncer ses pensées avec netteté et avec précision. On a cru qu'on feroit une chose très avantageuse pour Monsieur le Comte de la Lippe, si on formoit une de ce genre à Lausanne.<sup>74</sup>

Les auteurs de ce projet insistent sur la valeur pédagogique de la conversation tant pour le développement intellectuel du jeune homme que pour exercer son expression en public. Le discours prononcé qu'il prononce était préparé par écrit – à l'aide de son précepteur – en amont de la séance à venir<sup>75</sup>. Invité à bénéficier de l'exemple qu'il reçoit au sein du cercle lausannois, le comte ne manque pas de le souligner lors de la troisième assemblée :

Voilà, Messieurs, ce que j'ai remporté de votre conférence. J'y ajouterois avec plaisir des louanges, si je pouvois les exprimer comme je sens que vous les méritez. [...] Si dans la suite vous trouvez que j'en mérite quelqu'une de votre part, je vous prie de ne me la donner que, lorsqu'après quelques années, de retour chez moi, je ferai voir par ma conduite, que j'ai su profiter de vos discours & de vos exemples.<sup>76</sup>

<sup>63</sup> BCUL, *Extrait*, vol. 1, Ass. IV et XXIII.

<sup>64</sup> BCUL, *Extrait*, vol. 1, Ass. X.

<sup>65</sup> BCUL, *Extrait*, vol. 1, Ass. XVIII.

<sup>66</sup> BCUL, *Extrait*, vol. 1, Ass. IX et XII.

<sup>67</sup> BCUL, *Extrait*, vol. 1, Ass. III et VII.

<sup>68</sup> Entre autres, BCUL, *Extrait*, vol. 1, Ass. IV -VI.

<sup>69</sup> BCUL, *Extrait*, vol. 1, Ass. VIII.

<sup>70</sup> BCUL, *Extrait*, vol. 1, Ass. XXX.

<sup>71</sup> Sur l'histoire, voir BCUL, *Extrait*, vol. 1, Ass. X. Pour le droit naturel voir, entre autres, BCUL, *Extrait*, vol. 2, Ass. XXXII, XXXIV, XXXV, XXXVII.

<sup>72</sup> BCUL, *Extrait*, vol. 2, Ass. XXXIII.

<sup>73</sup> BCUL, *Extrait*, vol. 1, Ass. XIX et vol. 2, Ass. LXXVI.

<sup>74</sup> BCUL, *Extrait*, vol. 1, Ass. I, p. 1.

<sup>75</sup> Au cours de l'assemblée XL, nous pouvons lire que « Monsieur le Comte n'a point fait d'analyse de la Société précédente, parce que Monsieur le Boursier n'a pas pu lui communiquer son Discours pour en faire l'extrait; il le lui remettra quand il l'aura lu en entier. » (BCUL, *Extrait*, vol. 2, Ass. XL, p. 89). Cela signifie qu'un travail de lecture et d'analyse s'effectue avant que le jeune homme s'adresse aux membres de sa société.

<sup>76</sup> BCUL, *Extrait*, vol. 1, Ass. III, p. 15-16.

## Les membres

Les hommes invités à prendre part à la société sont nommés lors de la première séance : « Monsieur le Bourguemaistre Seigneux, Monsieur le Lieutenant Ballival DeBochat, Monsieur le Recteur Polier, Monsieur le Boursier Seigneux, Monsieur le Professeur D'Apples, Monsieur DuLignon, Monsieur l'Assesseur Ballival Seigneux [et] Monsieur le Conseiller De Saint Germain »<sup>77</sup>. Les membres fondateurs appartiennent au milieu académique ou bénéficient d'un statut politique élevé au sein de la ville. Au fil des séances de nouveaux membres rejoindront la société, tels l'astronome Jean-Philippe Loys de Cheseaux, le baron Jonathan de Caussade ou le professeur Jean-François Dapples. Quelques « étrangers »<sup>78</sup> ou Lausannois<sup>79</sup> auront aussi l'occasion de participer à plusieurs assemblées, ils n'étaient cependant pas considérés comme ses membres mais ils étaient des invités occasionnels.

Le choix des membres est fait en fonction des contacts instaurés, à Lausanne, par le comte et son gouverneur, comme le suggère le message que Simon Auguste adresse à ses invités à la fin de la première réunion :

[...] L'amitié que vous m'avez témoignée, Messieurs, depuis que je suis à Lausanne, chacun en particulier, et celle que vous témoignez aujourd'hui en commun en m'associant à vos doctes conversations, n'augmente point ma gratitude, mais elle servira à l'imprimer plus fortement dans mon cœur.<sup>80</sup>

Mais les relations interpersonnelles qui existaient entre les membres eux-mêmes et les liens de parenté, entre autres avec Charles de la Pottrie, ont également leur importance. Il y a son beau-père, « Monsieur le Bourguemaistre Seigneux »<sup>81</sup>, ainsi que les cousins de ce dernier, les frères François de Seigneux « Monsieur l'assesseur Ballival »<sup>82</sup> et Gabriel Seigneux de Correvon, « Monsieur le Boursier Seigneux ».<sup>83</sup> Des liens similaires unissent les autres membres de cette société, Jacques Bibaud marquis du Lignon<sup>84</sup>, issu d'une famille française protestante réfugiée au pays de Vaud, est

<sup>77</sup> BCUL, *Extrait*, vol. 1, Ass. I, p. 1. Pour les références biographiques relatives aux membres de la société, nous renvoyons à l'article d'Ernest Lugin (LUGRIN 1911) et aux fiches biographiques disponibles sur le site Lumières.Lausanne (<http://lumieres.unil.ch>). Des références complémentaires seront indiquées le cas échéant.

<sup>78</sup> Les Genevois François-Jean Turretini (1690-1765) (Ass. LXVIII) et son fils Gédéon Turretini (1723-1782) (Ass. XXV). Le magistrat et homme de lettres saint-gallois Gaspard Cuentz (1676-1752) (Ass. LIV et Ass. LV) ou encore le médecin et botaniste neuchâtelois Laurent Garcin (1683-1752) (Ass. LIV, Ass. LV et Ass. LVI).

<sup>79</sup> Dont « M. de Bottens Banneret », soit Jean-Jacques Polier de Bottens (1670-1747), frère aîné du recteur Georges Polier de Bottens (Ass. X), le pasteur Bathélémy Barnaud (1693-1747) (Ass. XXVIII) et le « Châtelain Rosset », soit David-François Rosset (1675- ?), justicier et membre du Conseil des Deux-Cents de la ville de Lausanne en 1726 (Ass. XXXVI, XXXVII et XLI).

<sup>80</sup> BCUL, *Extrait*, vol. 1, Ass. I, p. 5.

<sup>81</sup> Jean-Samuel Seigneux (1688-1766) fait carrière dans l'administration lausannoise, étant successivement nommé conseiller, boursier, banneret de la Palud et enfin bourgmestre de 1733-1766. Voir MORREN 1970, p. 152.

<sup>82</sup> Le juge François de Seigneux (1699-1775), est nommé assesseur baillival à Lausanne en 1724. Il est également membre la Société économique de Berne avec Gabriel Seigneux de Correvon.

<sup>83</sup> Gabriel Seigneux de Correvon (1695-1775) appartient à l'aristocratie locale et obtient la charge de boursier de Lausanne en 1740. Il est un des membres qui occupe une place importante sur la scène intellectuelle suisse et européenne de l'époque. Voir NORDMANN, Paul, *Gabriel Seigneux de Correvon, ein Schweizer Kosmopolit 1695-1775*, Firenze : Leo S. Olschki, 1947.

<sup>84</sup> Jacques Bibaud marquis du Lignon (v. 1677-1746) est bourgeois de Lausanne dès 1730. Il entretient une correspondance avec le philosophe Jean-Pierre de Crousaz, le savant Louis Bourguet et fait partie des amis de Jean Barbeyrac. Voir MEYLAN, Philippe, *Jean Barbeyrac (1674-1744) et les débuts de l'enseignement du droit dans l'ancienne Académie de Lausanne*, Lausanne : F. Rouge & Cie, 1937, p. 124.

cousin par alliance de Georges Polier de Bottens<sup>85</sup>. Ce dernier est accompagné par son fils, le conseiller Antoine Polier de Saint-Germain<sup>86</sup>.

La majorité des membres se cotoient aussi dans le cadre de leurs charges publiques, tels les hommes de la famille Seigneux et le magistrat Charles Guillaume Loys de Bochat, alors lieutenant baillival.<sup>87</sup> Ce dernier est également engagé au sein de l'Académie de Lausanne, où il enseigne le droit et l'histoire, tout comme Georges Polier de Bottens, professeur d'hébreu et de catéchèse jusqu'en 1759, Polier de Saint-Germain, professeur suffragant<sup>88</sup> ou encore Jean-François Dapples<sup>89</sup>.

Certains intervenants collaborent dans le cadre de projets philanthropiques<sup>90</sup> ou intellectuels. Parmi nos Lausannois se trouvent quelques-uns des fondateurs de la *Bibliothèque italique*<sup>91</sup>, à savoir Charles Guillaume Loys de Bochat, Gabriel Seigneux et Jacques Bibaud du Lignon. Cette revue, sous la direction de Louis Bourguet, a pour ambition la diffusion de l'actualité culturelle et scientifique italienne en Europe francophone et est imprimée à Genève entre 1728 et 1734. Seigneux de Correvon, Loys de Bochat et le médecin Laurent Garcin sont également des collaborateurs réguliers du *Mercure suisse*, périodique mensuel imprimé à Neuchâtel et diffusé en Suisse et dans les principales villes européennes. Enfin, deux membres de la *Société du comte de la Lippe* jouissent d'une renommée internationale et sont affiliés à des académies étrangères : celle de Göttingen pour Charles Guillaume Loys de Bochat, et celle de Marseille pour Gabriel Seigneux de Correvon, qui y est reçu comme associé étranger en 1747<sup>92</sup>.

Tout porte à croire, si l'on s'appuie sur les procès-verbaux de la société et les honneurs que Lausanne réserve à l'héritier allemand, que cette société est fondée en sa faveur et en 1742. Il faut cependant nuancer cette interprétation. Dans une lettre que Gabriel Seigneux de Correvon envoie en 1772 à l'auteur de la *Bibliothek der Schweizer-Geschichte*, Gottlieb Emmanuel von Haller, il est précisé qu'elle :

n'avait pas été établie par M. le Comte de la Lippe. Elle existait déjà avant lui; mais à la prière de M. le Colonel de la Pottrie son Gouverneur nous consentimes de nous assembler régulièrement chez lui, pour que et [sic] le Comte de la Lippe et le Prince de Nassau Weilburg qui vint ensuite fussent à portée d'en profiter [...]. Avant cela c'était chés les Membres de la Société à tour.<sup>93</sup>

<sup>85</sup> Georges Polier de Bottens (1675-1759) fait ses études de morale à Lausanne, puis de théologie à Genève entre 1695-1696. Il épouse, en 1704, Anne Daillez de Caussade, fille du baron d'Antoine de Caussade, également membre de la *Société du comte de la Lippe*. Il occupera à trois reprises le poste de recteur de l'Académie de Lausanne, notamment entre 1742 et 1743 (CETTA, Toni, « Polier, Georges (de Bottens) », *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, url : [www.hls-dhs-dss.ch/textes/ff/F11304.php](http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/ff/F11304.php), version du 14.11.2008).

<sup>86</sup> Antoine Polier de Saint-Germain (1705-1795) étudie le droit à Groningue, puis fait une carrière politique à Lausanne où il sera bourgmestre en 1766.

<sup>87</sup> Charles Guillaume Loys de Bochat (1695-1754) est nommé à ce poste en 1740. A côté de sa carrière politique, son domaine de prédilection est l'histoire. Il publie entre 1747 et 1749 ses *Mémoires critiques pour servir d'Eclaircissements sur divers points de l'Histoire ancienne de la Suisse*. Voir MEYLAN 1937, p. 159-171 et PERROCHON, Henri, « Un savant d'autrefois : Ch.-G. Loys de Bochat, 1695-1754 », *RHV*, n° 49, 1941, p. 29-33.

<sup>88</sup> ABETEL, Emmanuel, « Polier, Antoine (de Saint Germain) », *DHS*, url : [www.hls-dhs-dss.ch/textes/ff/F17837.php](http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/ff/F17837.php), version du 16.02.2010.

<sup>89</sup> Jean-François Dapples (1690-1772) est issu d'une famille de la haute bourgeoisie lausannoise. Pasteur et professeur à l'Académie, il succède à son père à la chaire de grec et de morale.

<sup>90</sup> Jean-François Dapples, Jacques Bibaud du Lignon, Georges Polier de Bottens et Gabriel Seigneux de Correvon fondent, en 1727, l'Ecole de Charité. Cette institution avait pour objectif d'offrir une meilleure instruction aux enfants pauvres par le biais de l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et de la discipline chrétienne. Voir MODOUX, Valérie, *Les Ecoles de Charité de Lausanne : une filière de formation féminine ?*, Mémoire de licence, Université de Lausanne, 2004.

<sup>91</sup> Voir CRUCITTI ULLRICH, Francesca Bianca, *La « Bibliothèque italique » : cultura « italianisante » e giornalismo letterario*, Milano : R. Ricciardi, 1974.

<sup>92</sup> NORDMANN 1947, p. 28.

<sup>93</sup> Burgerbibliothek, Berne, Mss. H.H. III, 190, f° 682-683 : lettre de Gabriel Seigneux de Correvon à Gottlieb Emmanuel von Haller, [s.l.], 23 mai 1772.

La *Société du comte de la Lippe* n'est autre que la continuation, bien que dans un contexte particulier, des activités d'une société préexistante. En fait, elle s'apparente à plusieurs « Sociétés de Gens de Lettres » ou sociétés littéraires qui adoptent une structure similaire (déroulement des séances, conversation règlementée, types de sujets abordés, catégorie sociale des membres, arguments pédagogiques, etc.) et se réunissent, dans les années 1730, à Genève ou à Vevey<sup>94</sup>. Elle doit ainsi être comprise dans un contexte plus vaste : celui du développement, dans l'Europe des Lumières, des diverses formes de sociabilité telles que les cercles littéraires, les salons et les sociétés de réforme ou philanthropiques<sup>95</sup>. A Lausanne, plusieurs « sociétés de pensée »<sup>96</sup>, concentrant leurs efforts sur des domaines aussi différents que les sciences, l'économie la littérature ou encore l'agriculture, sont fondées dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : une filiale de l'*Oekonomische Gesellschaft* en 1761, la *Société morale de Lausanne* (1766-1767) - dont l'hebdomadaire *l'Aristide ou le Citoyen* abordait des thématiques comme le luxe ou l'oisiveté dans une perspective morale -, la *Société des sciences physiques de Lausanne* (1783) ou la *Société littéraire de Lausanne* (1772) créée à l'initiative de l'ami de l'historien Edward Gibbon, Jacques-Georges Deyverdun.

En somme, si la *Société du comte de la Lippe* se distingue de celles que nous venons d'évoquer, c'est surtout par le statut de ses procès-verbaux. Pensés comme un manuel du prince, ils seront conservés, souvent consultés<sup>97</sup> et finalement utilisés Simon Auguste pour former le nouvel héritier du comté de Lippe-Detmold, son fils Léopold<sup>98</sup>.

---

<sup>94</sup> Voir HUGUENIN 2012.

<sup>95</sup> Voir LILTI, Antoine, *Le Monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris : Fayard, 2005 ; pour la Suisse, PERROCHON, Henri, «Un foyer helvétique de préciosité au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue de littérature comparée*, n° 3, 1936, p. 537-549 et ERNE, Emil, *Die schweizerischen Sozietäten : lexikalische Darstellung der Reformgesellschaften des 18. Jahrhunderts in der Schweiz*, Zurich : Chronos, 1988.

<sup>96</sup> Pour les lignes qui suivent, voir CANDAU, Jean-Daniel « Les "sociétés de pensée" du Pays de Vaud (1760-1790) : un bref état de la question », *Annales Benjamin Constant*, n° 14, 1993, p. 63-67 et ERNE 1988, p. 164-243.

<sup>97</sup> StA, L7A Sect. XV E Nr. 2, f° 044-045 : lettre de Simon Auguste de la Lippe à Gabriel Seigneux de Correvon, août 1761.

<sup>98</sup> StA, L7A Sect. XV E Nr. 2, f° 114 : *idem*, mars 1775.

## Bibliographie sélective

BARKEMEIER, Gerhard, « Zum 200. Todestag des Grafen Simon August zur Lippe am 1. Mai 1981 », *Heimatland Lippe : Zeitschrift des Lippischen Heimatbundes und des Landesverbandes Lippe*, n° 75, 1982, p. 140-142.

BLUST, Neithard, « Politik und Gesellschaft in Lippe zwischen 1750 und 1820 », in Johannes Arndt et Peter Nitschke (dir.), *Kontinuität und Umbruch in Lippe. Sozialpolitische Verhältnisse zwischen Aufklärung und Restauration : 1750-1820*, Detmold : Lippische Studien, Forschungsreihe des Landesverbandes Lippe, 1994, p. 1-23.

CANDAUX, Jean-Daniel « Les "sociétés de pensée" du Pays de Vaud (1760-1790) : un bref état de la question », *Annales Benjamin Constant*, n° 14, 1993, p. 63-67.

COSANDEY, Florian, *L'abbaye de l'Arc de Lausanne : Historique*, Lausanne : [s.n], 1974.

EISLER, William, « Les médailles des Dasser pour le comte de la Lippe », *Bulletin de l'Association des amis du cabinet des médailles*, vol. 16, 2003, p. 38-44.

ERNE, Emil, *Die schweizerischen Sozietäten : lexikalische Darstellung der Reformgesellschaften des 18. Jahrhunderts in der Schweiz*, Zurich : Chronos, 1988.

HALÉVY, Ran (dir.), *Le savoir du Prince du Moyen Age aux Lumières*, Paris : Fayard, 2002.

HELLFAIER, Detlev, « Simon August ein aufgeklärter Landesherr in Lippe », *Heimatland Lippe : Zeitschrift des Lippischen Heimatbundes und des Landesverbandes Lippe*, n° 2, 1989, p. 44-53.

HUGUENIN, Séverine, « Sociétés littéraires et *Journal helvétique* (1732-1782) : un échange de bons procédés », *Revue historique vaudoise*, n° 120, 2012, p. 315-327.

LUGRIN, Ernest, « La médaille de Simon-Auguste de Lippe et la Société littéraire fondée par ce prince à Lausanne en 1742 », *Revue suisse de numismatique*, n° 17, 1911, p. 255-268.

MALETTKE, Klaus, « L'éducation des princes allemands : le cas de la Hesse », *Francia*, n° 26/2, 1999, p. 47-62.

MEYLAN, Philippe, *Jean Barbeyrac (1674-1744) et les débuts de l'enseignement du droit dans l'ancienne Académie de Lausanne*, Lausanne : F. Rouge & Cie, 1937.

MORREN, Pierre, *La vie lausannoise au XVIII<sup>e</sup> siècle : d'après Jean Henri Polier de Vernand, Lieutenant Baillival*, Genève : Labor et Fides, 1970.

MOTLEY, *Becoming a French Aristocrat, The Education of Court Nobility (1580-1715)*, Princeton : Princeton University Press, 1990.

NEUBECKER, Ottfried, « Les armoiries de comte Simon-Auguste de la Lippe à Lausanne », *Schweizer Archiv für Heraldik*, n° 52, 1938, p. 65-67.

NORDMANN, Paul, *Gabriel Seigneux de Correvon, ein Schweizer Kosmopolit 1695-1775*, Firenze : Leo S. Olschki, 1947.

PERROCHON, Henri, « Comte, sportif et lettré », *Gazette de Lausanne*, 20 juillet 1930.

SCHIEFER, Berbeli, « Das lippische Schulwesen unter der Regierung Graf Simon August (1734-1782) », *Lippische Mitteilungen aus Geschichte und Landeskunde*, n° 34, 1965, p. 131-138.

## Coordonnées de l'auteur

Séverine Huguenin  
Doctorante FNS en Histoire moderne  
Université de Lausanne  
severine.huguenin@unil.ch